

Rencontre thématique « Sobriété foncière et développement local »

Conférence animée par J.P. Strebler
16 décembre 2022

Programme partenarial 2022

Partenaires

DDT90

Support / Format

Diaporama de présentation (sur demande)

Référent / Contact

A-S Peureux Demangelle / aspeureux@autb.fr



De la lutte contre l'artificialisation des sols au gel des constructions

La loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite « Climat & résilience », promulguée le 22 août 2021, place la lutte contre l'artificialisation des sols au cœur de l'aménagement du territoire.

Comment concilier un développement des territoires à la fois dynamique et sobre en foncier ?

Comment appréhender la sobriété foncière et ses effets en cascade sur les documents d'urbanisme (modifications des SRADET, SCoT et PLU) ?

Y-a-t-il aujourd'hui un intérêt à élaborer un PLU ?

Comment mobiliser le foncier ?

Quels leviers actionner pour requalifier des friches ?

L'AUTB a eu le plaisir d'accueillir Jean-Philippe Strebler, juriste-urbaniste, pour animer une conférence à destination des élus et techniciens pour apporter un éclairage sur ces questions.

Concilier un développement des territoires à la fois dynamique et sobre en foncier

Le foncier doit être géré de façon économe, rationnelle et partagée. Les projets et aménagements doivent être menés de façon cohérente et concertée, entre les différents intervenants, dans le cadre d'une approche globale du territoire et à travers le prisme de l'artificialisation des terres.

Le foncier, un sujet stratégique des politiques d'urbanisation et d'aménagement

Une coordination de l'action publique permettra d'identifier les secteurs stratégiques, susceptibles d'être réinvestis au sein de l'emprise urbaine. Qu'elles soient résidentielles, industrielles ou commerciales, les friches sont des espaces à reconquérir.



Juriste spécialisé en droit public (urbanisme et environnement), **Jean-Philippe Strebler** est un praticien de l'aménagement du territoire.

Il est maître de conférences associé à l'université de Strasbourg où il intervient dans plusieurs masters II de droit (immobilier et notarial, environnement, administration locale) et en 3^{ème} année de licence de l'Institut d'Études Politiques (droit des collectivités territoriales). Il anime depuis plusieurs années de nombreux séminaires de formation professionnelle (fiscalité de l'urbanisme, droit de l'affichage, etc.). Il a été, de 2005 à 2012, directeur du syndicat mixte chargé de l'élaboration du Schéma de cohérence territoriale de l'Alsace du Nord, puis, de 2012 à 2015, directeur de la Fédération nationale des SCoT. D'avril 2015 à mars 2022, il a dirigé le syndicat mixte du SCoT de Sélestat et sa région. Il est l'auteur de nombreuses études juridiques consacrées au droit de l'urbanisme et au droit de l'affichage publicitaire, et de plusieurs ouvrages.